



CLIQUEZ ICI !

Rechercher sur le site

OK

ACCUEIL

Candidat

Entreprise - Employeur

Actualités

En région

ACCÉDER AUX ESPACES

Vous êtes : Accueil Pôle emploi » Candidat » Mon projet, ma recherche » En formation » Mes aides financières » L'Action de Formation Conventionnée par Pôle emploi (AFC)

## MES AIDES FINANCIÈRES

## L'Action de Formation Conventionnée par Pôle emploi (AFC)

L'Action de Formation Conventionnée par Pôle emploi (AFC) vise elle aussi à faciliter le retour rapide à l'emploi. Sa mise en œuvre permet de combler un écart entre les compétences détenues par le demandeur d'emploi et les exigences du marché du travail.

### QUEL PUBLIC CONCERNÉ

Vous êtes demandeur d'emploi indemnisé ou non indemnisé.

Avec votre conseiller Pôle emploi, le besoin de formation est apparu comme une démarche importante à mener pour accélérer votre reprise d'emploi.

### QUELLES DÉMARCHES MENER

Votre conseiller Pôle emploi a diagnostiqué avec vous le besoin de formation dans un domaine couvert par l'action de formation conventionnée. Il va vous aider à trouver la formation qui va accélérer votre reprise d'emploi.

Il va également vous aider à remplir les formulaires liés à votre entrée en formation.

### OBJECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation conventionnée représente l'opportunité d'amener les connaissances et compétences de demandeurs d'emploi au niveau demandé par le marché du travail,

en termes de savoir faire (savoir faire techniques, permis C, D, FCOS, langues étrangères, etc.) ; en termes de diplômes, notamment pour certaines activités (aide à domicile, travail auprès d'enfants, etc.).

Quand elle est mise en œuvre **collectivement**, l'action de formation conventionnée se déroule en centre de formation. Elle résulte d'un besoin d'embauches et de qualifications constaté auprès d'entreprises à potentiel d'emplois.

Mise en œuvre **individuellement**, l'action de formation conventionnée peut aussi s'inscrire dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE), dont elle facilite la réussite.

### QUELLES AIDES ASSOCIÉES

L'action de formation conventionnée par Pôle emploi donne droit

à l'allocation de recherche d'emploi en formation (AREF) pour les demandeurs indemnisés au titre de l'allocation de recherche d'emploi ; à la rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) pour les demandeurs d'emploi non indemnisés.

De plus, dans certains cas, une aide à la mobilité prenant en charge vos frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement peut vous être attribuée pendant la formation.

ENVOYER

IMPRIMER

FAVORIS

PARTAGER SUR

OU COPIER LE LIEN : 

AUTRES SITES PÔLE EMPLOI

SUR POLE-EMPLOI.FR

CANDIDAT

EMPLOYEUR

En région

Institutionnel

Pôle emploi événements

Pôle emploi TV

Pôle emploi spectacle

Mobilité internationale

Les métiers porteurs

Emploi parlons-net

Emploi Store

Pôle emploi Salons en ligne

- Votre pôle emploi
- Foire aux questions
- Info trafic
- Contactez-nous
- Sites utiles
- Nos partenaires
- Accessibilité
- Plan du site
- Informations légales
- Sécurité informatique

- Mode d'emploi, le mag qui vous simplifie le travail
- Où envoyer mes bulletins de salaire.
- Le calendrier des paiements
- Mon projet ma recherche
- Mes conseils
- Pôle emploi et moi
- Les métiers et moi
- Informations marché du travail
- Lieux d'accès public à Internet
- Annuaire des Pages Entreprises

- Conseils pour recruter
- Conseils pour vos déclarations et cotisations
- Sélectionnez et contactez des profils, créez vos abonnements
- Recherchez un CV
- Se procurer une attestation
- Déposez une offre d'emploi
- Particulier employeur
- Information marché du travail
- Annuaire des Pages Entreprises
- Opus' le webzine du recrutement pour les entreprises

Copyright 2017 © POLE EMPLOI